

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Octobre. — Les bruits d'une prétendue conspiration militaire répandus dans la Presse, dans un but assurément malveillant, causent un émoi, heureusement passager, car on ne tarde pas à apprendre que ces bruits n'avaient aucun fondement.

— Les craintes d'une grève générale des ouvriers de la capitale deviennent de moins en moins menaçantes, par suite de l'avortement de la grève des ouvriers de chemin de fer et de la reprise partielle du travail dans un certain nombre de chantiers.

15 Octobre. — Pendant un violent ouragan, le transatlantique anglais *Mohegan*, parti de Londres se rendant à New-York, est jeté à la côte sur les rochers, dans le voisinage de Plimouth, 45 passagers et 55 officiers ou hommes d'équipage sont victimes de la catastrophe.

— Deux tentatives criminelles attribuées aux grévistes sont commises sur les lignes du chemin de fer de l'Est et du Nord, mais il n'en résulte heureusement aucun accident.

16 Octobre. — Un incendie d'une grande violence détruit à Marseille un immeuble important occupé par de nombreux locaux. — A Lille, un autre sinistre réduit en cendres une usine occupant cent cinquante ouvriers. Un

pompier est grièvement blessé.

17 Octobre. — Une bagarre sanglante se produit à Lagny-Thorigny, à la sortie d'un bal. La police se trouvant aux prises avec une bande nombreuse d'individus qui se ruent avec brutalité sur un brigadier de gendarmerie, est mise dans la nécessité de faire usage de ses armes tout en se repliant vers la mairie où elle se trouve assiégée, jusqu'au moment où des renforts lui sont envoyés de Meaux.

18 Octobre. — Un mouvement préfectoral assez important est publié à l'*Officiel*.

— L'empereur d'Allemagne se rendant à Constantinople à bord du *Hoenzolen*, est salué à son arrivée dans les Dardanelles par les envoyés du Sultan, qui lui souhaitent la bienvenue de la part du souverain Ottoman.

19 Octobre. — Un incendie d'une extrême violence se déclare à Lille dans une importante filature qui est détruite rapidement, malgré la promptitude des secours. Les dégâts sont considérables.

20 Octobre. — Un grave accident de chemin de fer se produit en Belgique, à peu de distance de la gare de Malines. Un train de voyageurs est pris en écharpe par un train de marchandises. On compte environ vingt-cinq blessés, dont plusieurs assez grièvement.

—

## CHRONIQUE LOCALE

### MAUREGARD

Le 17 octobre, vers sept heures du soir, plusieurs belges, pénétrèrent chez M. Lefèvre, marchand de vins et demandèrent à boire.

Comme ils étaient en état d'ivresse, M. Lefèvre leur refusa ce qu'ils demandaient et voulut les faire sortir. Un belge saisit une chaise et chercha à en frapper le marchand de vins, celui-ci prit l'individu par le cou ; les autres belges se jetèrent sur M. Lefèvre et l'un d'eux lui lança plusieurs coups de poing et le frappa sur la tête avec un couteau fermé, ce qui produisit quatre blessures légères.

M. Lefèvre a porté plainte.

Les belges sont employés chez M. Buffault, cultivateur à Vémars, un seul celui qui a porté les coups de poing et qui se nomme Victor, âgé de 23 ans est connu du marchand de vins.

### IVERNY

Mme Loubert, épouse du grand distillateur bien connu de Saint-Denis, dont les parents habitent Ivorny, vient d'être bien péniblement éprouvée.

Faisant, ces jours derniers, diverses courses dans Paris, Mme Loubert avait en face d'elle, dans son coupé, son bébé âgé de neuf mois, assis sur les genoux de la nourrice.

La voiture suivait à une allure ordinaire la rue Saint-Honoré, quand à l'angle de la rue Duphot elle croisa un fiacre dont le cheval fit soudain un brusque écart que son cocher, un sieur G..., ne put maîtriser.

L'animal se jeta sur le coupé de Mme Loubert avec tant de violence que l'un des brancards, brisant la glace de la portière, pénétra à l'intérieur de la voiture et défonça le crâne du pauvre bébé qui fut tué sur le coup.

### EVE

Lundi matin, des ouvriers de la râperie de Villeneuve-sous Dammartin, allant à leur travail, découvrirent, dans une fosse à décanter, le cadavre d'un belge nommé Moreels Henri, âgé de 39 ans manouvrier à Eve, où il habite avec sa femme et ses quatre enfants.

Moreels qui était venu la veille pour voir son beau-frère, avait bu avec celui-ci dans une cantine et, vers neuf heures du soir, était reparti seul pour regagner son domicile.

Tout fait supposer que le malheureux, ne connaissant pas l'endroit sera tombé dans l'une des fosses où on l'a trouvé noyé.

### JULLY

La jeune Juliette Plâtre âgée de 43 ans, insuffisamment surveillée par sa mère, et traduite devant le tribunal correctionnel de Meaux, pour un larcin commis chez son voisin M. Dumont, sera enfermée pendant six mois dans une maison de correction.

### PLESSIS-BELLEVILLE

Le 10 courant, M. Couvreur Jean-Baptiste a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse, et le débitant Veerhagen d'une contravention pour avoir donné à boire à un homme ivre.

(Écho du Valois)

### NANTEUIL

Lundi dernier, vers 6 heures et 1/2 du matin, un jeune homme de 18 ans, Séry Albert, ouvrier couvreur chez M. M. Landru frères, à Villers-Cotterêts, occupé en ce moment aux travaux de couverture de l'église de Nanteuil, a été précipité dans le vide d'une hauteur de 7 mètres, par suite de la chute d'une barre de fer qu'il reçut sur la tête.

M. le Dr Grenier, appelé en hâte,

donna ses soins aux blessé qu'il fit transporter à l'hospice.

Séry va, aujourd'hui, aussi bien que possible.

— M. Lemire, gendarme à cheval à Ressons-sur-Matz, a été nommé récemment brigadier à Nanteuil,

### SERVICE D'AUTOMOBILES

Nos confrères annoncent que M. le Préfet de Seine-et-Marne vient d'autoriser, par un arrêté, une série de services publics à traction mécanique, que se propose d'organiser pour le transport des voyageurs et des messageries la compagnie d'omnibus et de transports automobiles, dont le siège social est 18 rue des Volontaires à Paris.

Parmi les dix-sept services à établir, les trois premiers intéresseraient notre région, ce sont :

1<sup>e</sup> de Champs au Mesnil-Amelot

2<sup>e</sup> de Claye à Moussy-le-Vieux

3<sup>e</sup> de Meaux à Dammartin.

On verra par la suite ce que l'on peut espérer de ces nouveaux projets.

### NANTEUIL-le-HAUDOUIN

*suite* (\*)

Philippe 1<sup>er</sup> de Nanteuil laissa de son mariage avec Adele ou Adélie :

Thibaut de Nanteuil, héritier de la seigneurie de Nanteuil, qu'il céda à Philippe II, son frère, pour embrasser la carrière ecclésiastique. Il devint chanoine et grand chantre de la cathédrale de Beauvais, et est qualifié seigneur de Lévignen, « *dominus Luignaci*, dans une charte de 1252, dans laquelle il déclare donner pour le salut de son âme, une aumône de soixante livres nêret aux quatre maisons de Trinitaires de Paris, Cerfroid, Meaux et Pont de Reine. — Il avait fait don aux Mathurins, de la terre de Betz, qu'il avait héritée de son frère Gérard, mais cette donation fut

attaquée dans la suite comme contraire aux usages du Valois, qui défendaient de disposer de plus du cinquième d'un héritage La donation de Thibaut fut annulée par sentence arbitrale de Gautier de Chambly, archidiacre de Brie, en 1271. En conséquence, Betz et son château furent adjugés au chapitre de Beauvais, à la demande de Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, et frère de Thibaut, à condition que Renaud et après lui, ses neveux Jean et Thibaut, en auraient la jouissance. L'acte d'acceptation du chapitre est daté de 1271 et mentionne que Renaud, pour répondre aux pieuses intentions de son frère, abandonne aux Trinitaires une somme de cinq cents livres, pour se constituer un revenu, à la charge de célébrer tous les ans un service en l'honneur de leur bienfaiteur.

Sur la fin de ses jours, Thibaut de Nanteuil se retira au prieuré de Nanteuil où il mourut, selon Carlier, en 1270.

Philippe II de Nanteuil, qui suit :

Gautier de Nanteuil, qui eut en partage la terre de Silly (1) pour laquelle il fit hommage à Thibaut, comte de Champagne; il entra ensuite dans les ordres, devint chanoine de l'église de Reims et mourut en 1280.

Guy de Nanteuil, seigneur de Néry et de Morcourt en partie, qui forma la branche des seigneurs de Néry, alliés dans la suite à la famille de Cugnières, par le mariage de Jeanne de Néry, avec Pierre de Cugnières. Guy de Nanteuil épousa Héloïse de Bormand, dont il eut Guy II de Néry et Philippe de Morcourt. Il mourut vers l'an 1280.

Guillaume de Nanteuil, seigneur de Saintines, de Néry et de Betz, en partie, qui fut souvent appelé Guillaume de Crépy dont il portait les armes (d'argent au tigre de sable). Il eut de son épouse nommée Alix : Philippe de Néry et Guy qui est appelé Widon et Odon dans quelques chartes. Etant devenu veuf en



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

12723

CB

MOUS

SHAS



0 00000 110457

1270, il se fit prêtre et devint doyen de Saint-Aignan et clerc du roi. En 1293, Guillaume de Nanteuil qui passait pour un des hommes les plus considérables de son temps fut nommé chancelier de France par le roi Philippe-le-Bel qui l'avait en grande estime, et bien qu'il exerçât cette charge avec beaucoup de distinction, il voulut s'en démettre en 1296, à cause, disait-il, « des trop grandes besognes du royaume qui étaient moult grêveuses à porter » ; le roi ne voulant pas se séparer de lui, lui conserva sa charge jusqu'en 1298, lui donnant pour adjoints Jacques Flotu et Pierre de Vassoignes. Guillaume fut nommé archidiacre de Paris en 1299 et était aussi chanoine de Saint-Aignan, d'Orléans. Il mourut vers l'an 1300, dans sa magnifique demeure de Saint-Ouen près Paris.

Gérard de Nanteuil, qui fut en partie seigneur de Betz, est cité dans un acte de 1242, par lequel il donna aux religieux du monastère de Cerfroy, (près Meaux), deux muids de blé à prendre sur son moulin de Betz. Il décéda à Nanteuil et y fut inhumé dans la chapelle dite des comtes de ce lieu, sous une tombe d'ardoise sur laquelle il était représenté « avec un fanon ou manipule semé de fleurs de lis, symbole du sous-diaconat, dont on croit qu'il était revêtu. » (2)

Le sceau de Gérard de Nanteuil, appendu à une charte de l'année 1242, concernant une donation faite par lui aux Templiers, est accompagnée d'un fragment de légende : S. . . . DI. DE. NANTOLIO. MILITIS, autrement dit : *Sigillum Gerardi de Nantolio Militis*. Le contre-sceau est un écu chargé de six fleurs de lis. (3)

Renaud de Nanteuil, seigneur de Saintines en partie, de Vauxelles et de Levignen, qui embrassa l'état ecclésiastique et devint doyen de l'église de Reims, puis de celle de Beauvais, qu'il gratifia de tous les biens qu'il possédait

à Saintines, et comprenant un manoir et son pourpris, avec ses jardins, près, vergers, canaux et vignes, la dime de Géromesnil, (aujourd'hui *Saint-Sauveur*) (4), et quelques rentes. Au mois de mars 1270, il fut élu évêque et comte de Beauvais; il devint aussi pair de France. Il assista au concile de Compiègne, le lundi avant l'Ascension 1270, au sacre du roi Philippe III le Hardi, le 15 août 1271, et le 15 août 1275, fit des démarches actives auprès du pape Grégoire X, pour obtenir la canonisation du roi Louis IX. Il s'était élevé en 1271 entre cet évêque et les représentants de la commune de Beauvais, une grave contestation pour diverses questions de juridiction; le roi (Philippe le Hardi) et le légat du pape (Simon de Brie), dont l'intervention était devenue nécessaire, terminèrent le différend par un accord qui fut ratifié par le pape en 1276 (5). Renaud de Nanteuil, qui se distingua par ses libéralités envers les monastères et les églises, donna entre autres, au chapitre de la cathédrale de Beauvais, sa terre de Betz, en 1270, accorda en 1273, aux religieux de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, les redevances en avoine et les corvées qui lui étaient dues à Rouvres (6); abandonna encore au chapitre de Beauvais, en 1279, ses domaines de Thiers et de Neufmoulin, près Senlis, et sa terre de Noé-Saint-Martin, près Verberie. Il mourut le 27 septembre 1283 et, après l'imposante cérémonie de ses funérailles, reçut la sépulture dans la cathédrale de Beauvais. Son cœur et ses entrailles furent transportés dans l'église du prieuré de Nanteuil.

Pierre de Nanteuil, seigneur d'Auger-Saint-Vincent (7) en partie, qui possédait aussi le fief du petit Nanteuil, situé au hameau d'Auger-Saint-Mard. Les religieux de Saint-Arnoult de Crépy jouissaient alors de la plus grande partie de la seigneurie d'Auger, avec le château et la haute justice du lieu. Pierre de

Nanteuil se fit religieux du monastère de Nanteuil, après avoir rempli l'office de gruyer, ainsi que l'annonçait l'inscription qu'on y lisait sur sa tombe, dans l'église Notre-Dame de Nanteuil: *Cy gist Pierre le Gruyer, né à Nanteuil, qui trespassa l'an de grâce 1283.*

Jean de Nanteuil, qui mourut fort jeune. (8)

(à suivre)

E. L.

(\*) Voir le N° 490 de la *Petite Gazette*.

1. Silly-le-Long, village du canton de Nanteuil-le-Haudouin,

2. Toussaint du Plessis; *Hist. de l'égl. de Meaux*, t. 1, p. 716

3. Archives nat. S. 173 N° 124. — Douët d'Arceq; *Inv. des sceaux*, n° 3935.

4. Village du canton de Compiègne.

5. Cette pièce curieuse, qui ne compte pas moins de trente articles, est rapportée en entier dans Louvet (t. 2, p. 437 et suivantes); on la trouve également dans Guizot (*Hist. de la Civilisation en France*, t. 4, p. 393 et suiv.), dans une étude sur l'administration communale de Beauvais.

6. Toussaint du Plessis, *Hist. de l'égl. de Meaux*, t. 2, p. 176, n° 408.

7. Village du canton de Crépy-en-Valois.

8. Anselme (t. 2, p. 269) a confondu ce Jean de Nanteuil avec un autre Jean, fils de Philippe II de Nanteuil, qui fut évêque de Troyes.

## CÉLÉBRITÉS LOCALES

M. LAVOLLÉE

Maire de Dammartin.

1706 - 1819

Suite (\*)

Au cours de l'humiliante et désastreuse invasion de 1814, M. Lavollée se montra véritablement à la hauteur de sa mission de premier magistrat et de défenseur des intérêts de la ville confiée à sa garde, car ce fut au péril de sa vie, qu'après avoir vu fuir la plus grande partie de la population, devant les armées coalisées, dont le flot envahisseur ne respectait pas plus

les personnes que les propriétés, il se rendit, le 30 Mars, à neuf heures du matin, au devant d'un convoi de 1500 charriots escorté de 3000 cosaques, et que, s'adressant au général entouré de son état-major, il lui déclara que la ville ayant l'intention de n'opposer aucune résistance, il le suppliait de lui épargner les horreurs du pillage, promettant de fournir tout ce qui serait nécessaire aux besoins du corps d'armée.

Une semblable proposition n'était pas sans faire courir quelque danger à son auteur, aussi, lorsqu'après avoir pris d'un ton fort impérieux toutes ses suretés, le général dit-il au maire: Fort bien, Monsieur, j'accepte votre proposition; la ville sera épargnée, moyennant que vous nous fournissiez chaque jour tout ce dont nos troupes auront besoin, soit: 6,000 rations de pain, de l'eau-de-vie en proportion, etc, mais je vous préviens qu'il y va de votre tête s'il vous arrive, pour une cause quelconque, de manquer à vos engagements.

Après un déjeuner copieux offert par M. Lavollée à tout l'état-major, le général sensiblement radouci, se fit accompagner sur la place et déclara publiquement que le maire avait sauvé la ville du pillage, que les habitants pouvaient rentrer paisiblement chez eux et que des ordres allaient être donnés pour qu'ils ne soient pas inquiétés dans la suite.

En effet, le lendemain, 12,000 Autrichiens sous le commandement du général Schiffer, succédèrent aux Russes, et le surlendemain, un corps d'armée prussien, sous les ordres du général Bulow remplaçait les Autrichiens, Ce furent les villages environnants qui eurent à pourvoir au soin d'abri-

ter les troupes ; Dammartin n'eut à s'occuper que de fournir les vivres et à loger l'état-major,

Après la signature du traité de Paris et le complet rétablissement de l'ordre les Dammartinois, reconnaissants envers leur maire qui les avait si vaillamment protégés, résolurent de lui offrir une pièce d'argenterie à titre de récompense civique et ; dans ce but, ouvrirent une souscription à laquelle s'associa le Conseil municipal. (1)

Afin de donner à cette manifestation une sanction plus complète les habitants, avec l'appui du Conseil municipal tout entier, signalèrent au roi Louis XVIII (2) les services rendus à la ville par M. Lavollée, et, quelques mois plus tard, ils avaient la satisfaction d'obtenir pour lui la Croix de la Légion d'honneur. (3)

(A Suivre)

E. L.

(\*) Voir le numéro 497 de la *Petite Gazette*.

1. Voici le texte de la délibération qui fut rédigée à cette occasion :

Aujourd'hui douze juin mil-huit-cent-quatorze, la dix-neuvième année du règne de S. M. le Roi Louis XVIII.

Les Membres composant le Conseil municipal de la ville de Dammartin, les autorités civiles et militaires, les Principaux habitants, spontanément assemblés à l'Hôtel de Ville.

Ont pris la délibération suivante :

Considérant que depuis que M. Lavollée exerce les fonctions de Maire, chaque jour de sa gestion a été marqué par autant de bienfaits, que les habitants lui doivent l'embellissement de la ville, l'existence de plusieurs établissements utiles, des foires qui amènent l'abondance au milieu d'eux, un collège où leurs enfants reçoivent sous des maîtres expérimentés une éducation soignée, des fêtes où la curiosité appelle l'étranger et les habitants des communes voisines.

Considérant surtout, que dans ces temps difficiles et orageux, c'est à sa prudence, à l'oubli absolu de ses intérêts à celui de sa vie même ; qu'ils sont redevables de la conservation de leurs per-

sonnes et de leurs propriétés.

Considérant que c'est à son zèle, à son amour pour les habitants de cette cité qu'ils viennent d'obtenir de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, la permission de donner à la fête qui va se célébrer, la dénomination de la fête du retour des Bourbons.

Considérant enfin que la ville de Dammartin doit à l'activité et aux sollicitations de ce respectable magistrat, le nouveau bienfait du Prince S. A. S. pour augmenter l'éclat de cette fête précieuse pour tout bon Français, a rétabli l'antique usage en faveur de MM. les chevaliers de l'arc, en leur accordant un superbe prix d'argenterie.

Vous'ant donner une preuve durable et authentique de leur sincère reconnaissance, les soussignés ont arrêté à l'unanimité que M. Lavollée sera invité à recevoir une pièce d'argenterie sur laquelle sera gravée cette inscription :

« A M. Lavollée, maire, la ville de Dammartin reconnaissante. »

Que cette pièce d'argenterie lui sera présentée par M. Lemoire, Juge de Paix au nom de tous les habitants, que les autorités civiles et militaires et les principaux habitants seront invités à se rendre à cette cérémonie qui aura lieu immédiatement après la séance.

Il a été arrêté en outre que la présente délibération sera transcrite en entier avec la mention des signatures sur le registre de la municipalité, et que la minute sera offerte à M. Lavollée, comme un gage de leur attachement pour sa personne.

Fait et arrêté les jour, mois et an susdits.

(Signé) Marquis de Fremour, Lemoire Juge de Paix, Gouverneur greffier, Boitel, Landry adjoint, Lemoire, Joly, Landry fils, Hubert, Marest, Gouverneur père Dupille, Cochu, Champy, Hennequin, Fichet, principal du collège, Lecœur, Troiset, Bertrest, Champy jeune, Offroy père, Hervaux, Lemoire, Fournier, Léon Mallet, Gobin, Blaise-Graux, Colin, Millevoye, V. Marest, Gançeron, Lefèvre, P. Cadot, Dechaux, Leriche, Graux, Duaiard jeune, Reveillon fils, Bizet, Nibaut Rogelet, Dusollier, Chevance, Pillon, Barbou, Guay, Brisard, Dusollier père, Vlard, Courtois, Réveillon père, Ploque, Levasseur, Defert, Pogat, Rambouillet et Maréchal de Boutillier.

2. Voici dans quels termes était con-

que la lettre adressée au roi :

Les Membres du Conseil Municipal le Juge de paix et les principaux habitants de la ville de Dammartin.

A sa Majesté Louis XVIII.

Sire,

Au milieu des cris d'allégresse que le retour de Votre Majesté a fait éclater de toute part, nous sera-t-il permis de faire entendre ceux de la reconnaissance, en mettant sous vos yeux la conduite sage et généreuse de M. Lavollée, maire de notre ville, dans ces jours d'orage que votre présence a dissipés. Il ne suffit pas à notre reconnaissance de savoir que c'est aux sacrifices sans nombre, à l'abnegation de lui-même que nous devons notre salut ; nous voudrions en instruire l'univers.

Réduits à l'impuissance de lui témoigner toute l'étendue de notre gratitude, nous croyons acquitter une partie de notre dette en donnant connaissance à Votre Majesté de ce que nous avons fait pour ce respectable magistrat.

Messieurs Lemoire, Juge de Paix, Gouverneur propriétaire, Joly, receveur d'enregistrement et Fichet, principal du collège, ont été désignés pour présenter à Votre Majesté, la copie de la délibération prise à ce sujet en assemblée générale.

Nous espérons, Sire, de votre indulgence et de votre bonté paternelle que vous daignerez nous pardonner de vous avoir distraité un instant de vos occupations importantes pour vous entretenir de nos affections particulières. Elles n'ont en rien diminué l'amour sincère et l'attachement inviolables que nous avons voués à Votre Majesté.

Nous sommes de votre Majesté,

Sire,

Les très soumis et fidèles sujets.

(suivent les signatures)

3. Voici le texte du décret :

EXTRAIT DE L'ORDONNANCE DU ROI.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut ;

Sur la proposition de notre Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le S<sup>r</sup> Lavollée, maire de Dammartin.

Article 2

Notre ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur et le Chancelier de la Légion d'Honneur sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre Château des Tuileries le 23 Septembre, L'an de grâce mil-huit-cent quatorze.

Signé Louis

Par le Roi :

signé l'Abbé de Montesquiou

Pour Ampliation

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Int.

Par Ordre

Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Chevalier de la Légion d'Honneur,

GUIZOT.

### Une nouvelle Revue populaire

Offrir au lecteur, pour la somme très modique de 50 centimes, une Revue dont chaque numéro donne la matière d'un volume à 3 fr. 50 et plus de 110 gravures, rembourser enfin intégralement, en livres, aux abonnés et aux acheteurs le prix qu'ils ont payé, voilà certes un tour de force merveilleux.

Les Lectures pour Tous, la nouvelle Revue populaire que va publier chaque mois la librairie Hachette, l'ont réalisé cependant. Comme leur titre l'indique, elles s'adressent à toutes les classes de la société, à tous les âges ; elles intéresseront l'ouvrier et le paysan comme le lettré, la mère de famille comme la jeune fille ou l'enfant.

Voici d'ailleurs le sommaire du premier numéro :

Les grands Maîtres du Reportage. La Course à l'Information, le Journalisme moderne. — L'armée de la Paix. Une nouvelle Force sociale, les Syndicats agricoles. — Les Millions de Barnum, amuseur des Peuples. — Les Chasses Souveraines. — La conquête du Mont-Blanc. Ses Drames, ses Victimes, ses Héros. — Alise, roman, par J. LERMINA. — La Caricature à travers les âges. — Les Merveilles du tatouage ! — Nos Serviteurs les singes, une amusante fantaisie, de GROSCLAUDE. — La mode, miroir des Mœurs. — Un Sapeur de dix ans. Histoire pour les Petits.

En outre, le premier numéro des Lectures pour Tous ouvrira entre tous ses lecteurs quatre Concours variés et donnera les résultats des Concours de l'Almanach Hachette ainsi que la liste de ses 2.300 lauréats.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les Lectures pour Tous ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les Lectures pour Tous offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

# DOCKS de la gare de Saint-Mard DAMMARTIN-JUILLY DESCHAMPS

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

## AVIS

Le Magasin de *MERCERIE* de Mme Vve Révillion est transféré Place du Bourg, N° 1, à Dammartin.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

### NOUVEAU FESTONNEUR

A ENCRAGE AUTOMATIQUE

Modèle N° 1 contenant l'appareil muni d'un feston

Prix : 0 fr. 60

Modèle N° 2 contenant dans un coffret verni, fermeture à ressort l'appareil muni d'un feston et un flac d'encre

Prix : 1 fr. 10

Modèle N° 3 contenant l'appareil muni d'un feston, 4 festons de rechange et un flacon d'encre

Prix : 1 fr. 90

Rouleaux festonneurs de rechange : 0 fr. 25

Roulettes pour lever les patrons :

Monture spéciale : 0 fr. 75

### La Lecture en Classe

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STEEG

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois 3.

Le numéro . . . . . 10 centimes

On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave  
15 rue Soufflot.

A la librairie E. Lemarié à Dammartin.

## L'Île-de-France en Miniature VUES — MONUMENTS — PAYSAGES

reproduits par la phototypie avec notices historiques très condensées, s'adressant particulièrement aux touristes et pouvant être données dans les classes comme récompenses.

Prix de l'exemplaire. . . . . 0 fr. 10

— la douzaine. . . . . 1 » »

— du cent . . . . . 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIÉ, imprimeur-photographe, qui se charge, pour un minimum de cent exemplaires de toute reproduction spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix ci-dessus.

### Dammartin et ses Environs Histoire - Biographie - Archéologie

La Livraison de 8 pages . . . . . 0 fr. 20

1<sup>re</sup> Livraison — Les environs de Dammartin à l'époque préhistorique.

2<sup>e</sup> Livraison. —

Notice topographique et géologique sur les environs de Dammartin.

Livraisons 3 et 4. — Le Château de Dammartin.

5<sup>e</sup> Livraison. —

Notice historique sur Forfry.

Livraisons 6 et 7. — Excursion à Juilly et à Nantouillet.

Livraisons 8 et 9 — Une généalogie en vers des Comtes de Dammartin

Avec notes et commentaires par E. Lemarié

Livraison 10 — Le Tombeau de J.-J. Rousseau. 2 gravures.

Vient de Paraître

Livraisons 11 et 12 — Notice généalogique sur les Seigneurs d'Aunay.

### Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent

### PAPIERS A LETTRES de FANTAISIE

EN BOITES COMBINÉES

25 feuilles, 25 enveloppes

Vert — Mauve — Blanc — Rose — Gris — Azur.

Couleurs séparées ou assorties

30 - 40 - 50

55 et 60 cent. la boîte.

Enveloppes bulles glacées

Format Commercial

25 - 30 - 40 - 50 centimes le cent.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin